



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240214-2024-024-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **14 FEV. 2024**  
N°2024-024

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au RSCC Judo dans le cadre des Jeux olympiques 2024**

**Rapporteur** : M. BOULAY

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance** : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240214-2024-024-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

Direction des services financiers  
Séance du conseil municipal du 7 février 2024

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2024- 001 du conseil municipal du 07 février 2024 portant adoption du budget primitif 2024 de la ville,

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

**Considérant** ce qui suit :

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Ville de Champigny-sur-Marne souhaite poursuivre son soutien à ses sportifs de haut niveau afin de promouvoir la pratique sportive à travers ses athlètes et faire rayonner la ville.

Ainsi, il est proposé de soutenir les judokates et judokas, sélectionnés pour les JO 2024, via une subvention exceptionnelle versée au Red star club Champigny (RSCC) Judo, les espoirs de médaille olympique dans cette discipline étant tout à fait réels.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

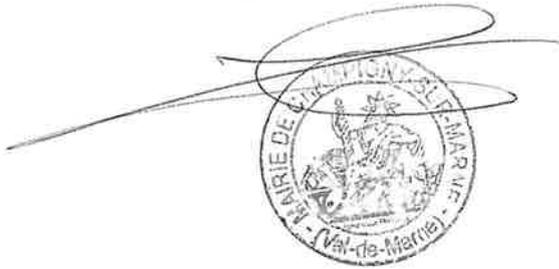
NPPPAV : M. SUDRE membre de l'association RSCC section judo

**ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 50 000 euros à l'association Red star club Champigny, 9 Avenue La Fontaine, 94500 Champigny-sur-Marne.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention, et tous documents y afférents, passée avec le RSCC Judo pour le versement de cette subvention.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours et seront versées selon les modalités indiquées dans la convention de financement, par virement sur le compte mentionné.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur David SLIMOVICI  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **14 FEV. 2024**

Publication, le **14 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

